



Monsieur Fabien SUDRY
Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
53/55, rue de la Préfecture
21041 DIJON Cedex

Villers-lès-Nancy, le 21 décembre 2021

LE-DI-CDI-NCY-SED-21-00196

Objet : Transferts de capacité réservée du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) Franche-Comté

Monsieur le Préfet,

Par arrêté préfectoral en date du 12/09/2014, le préfet de la région Franche-Comté a approuvé le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Franche-Comté conformément au décret n°2012-533 du 20 avril 2012. Ce schéma a été publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région et est ainsi entré en vigueur à la date du 26/09/2014.

Ce S3REnR détaille dans son chapitre 6.3 les capacités d'accueil réservées sur chaque poste du S3REnR.

Les gestionnaires de réseau ont reçu les demandes de raccordement suivantes :

Poste de raccordement	Filière	Puissance cumulée (MW)
BAUME-LES-DAMES	Solaire photovoltaïque	1,4
CHAMPAGNOLE	Solaire photovoltaïque	0,1
GY	Solaire photovoltaïque	0,3
GYSSERIE	Solaire photovoltaïque	4,4
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Solaire photovoltaïque	0,5
PONT-DE-ROIDE	Solaire photovoltaïque	0,1
MALVILLERS	Eolienne et solaire photovoltaïque	30,3
RENAUCOURT	Solaire photovoltaïque	1,7

Les capacités disponibles réservées au titre du S3REnR dans ces postes ne permettent pas un raccordement de la capacité demandée par les producteurs.

Néanmoins, ces projets de production électrique issue d'énergies renouvelables peuvent techniquelement être raccordés en s'appuyant, pour nombre d'entre eux, sur les flexibilités des réseaux électriques.

C'est pourquoi, nous avons recours, par le présent courrier, à la procédure de transfert prévue par l'article D321-21 du code de l'énergie selon lequel : « *Les transferts sont notifiés au préfet de région*

1/2

RTE – Julien LAURENT

Chargé d'études décisionnelles
Centre Développement et Ingénierie Nancy
Tél. : 03 83 92 23 53
Mail : Julien.LAURENT@rte-france.com
8, rue de Versigny – 54600 VILLERS-LES-NANCY

Accessibilité : Libre (C1)

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S. Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés et sont publiés par le gestionnaire du réseau public de transport sur son site Internet ».

Les transferts de capacités réservées mis en œuvre par RTE, en accord avec ENEDIS et la SICAE Est, sont présentés dans le tableau ci-après.

Poste	Capacité avant transfert (MW)	Transfert opéré (MW)	Capacité après transfert (MW)
BAUME-LES-DAMES	57,1	+ 1,4	58,5
CHAMPAIGNOLE	17,5	+ 0,1	17,6
GY	2	+ 0,3	2,3
GYSSERIE	4,1	+ 0,8	4,9
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	0,1	+ 0,5	0,6
PONT-DE-ROIDE	2,2	+ 0,1	2,3
MALVILLERS	201	+ 30,3	231,3
CHAMPVANS	24,6	-21,1	3,5
LES VAROILLES	49	- 11	38
RENAUCOURT	0,5	+ 1,7	2,2
CHARIEZ	1,5	- 0,1	1,4
JUSSEY	11	- 3	8
somme		0	

Ces transferts ont fait l'objet d'échanges avec vos services comme prévu au point 5.6 de l'article 2.5 de la documentation technique de référence de RTE, et seront mis en œuvre sans retard, sauf opposition de votre part.

Conformément aux dispositions précitées du décret, il sera publié de façon commune par ENEDIS, la SICAE Est et RTE dans les plus brefs délais sur le site Internet www.capareseau.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Elisabeth BERTIN



Déléguée RTE - Est

Copies :

- DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
- ENEDIS,
- SICAE Est.